

Quelles écoles ?

4 écoles sur le secteur cette année 2019-2020 :

(départ en formation CAPPEI : Certificat d'Aptitude Professionnel aux Pratiques de l'Education Inclusive)

- « St Maurice », **Moutiers - les - Mauxfaits**
- « St Joseph », **St Vincent - sur - Graon**
- « St Pierre », **Champ-Saint-Père**
- « St Joseph », **Jard- sur- Mer**

Comment ?

- **En aide spécialisée** : après un bilan demandé par l'enseignant de la classe, avec un petit groupe d'élèves (1 à 4), sur temps de classe, dans une salle dédiée, avec information préalable de la famille. (Pas de nouveaux apprentissages pendant ce temps. 2 séances par semaine de 30 à 45 minutes.)
- **En co-intervention** : dans la classe, sur temps de classe, auprès d'un groupe. Facilite la verbalisation, la manipulation...
- **En aide indirecte** : pour travailler avec l'enseignant sur la différenciation pédagogique, sur les aménagements ou aides à proposer à un élève, « *Que peut-on proposer à cet élève pour qu'il réussisse mieux ?* »....

Pour qui ?

- Pour les enfants **rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.**
- Dans les **domaines de la langue, des mathématiques, du repérage spatio-temporel.**
- En priorité les élèves de cycle 2 (CP – CE1 – CE2).

Réseau d'aide (RA)

Poste d'aide pédagogique spécialisée pour une école inclusive

Année scolaire 2019-2020 / Sabine BROSSARD



Pourquoi ?

- Aider l'enfant à **dépasser les difficultés** qu'il rencontre dans ses apprentissages scolaires.
- L'aider à trouver **les outils et les méthodes** pour apprendre.
- L'aider à prendre conscience de **ses progrès** en suscitant l'**expérience de la réussite.**
- L'aider à **transférer sa réussite dans la classe.**